

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est donné aux personnes intéressées que le conseil municipal de la Ville de Beloeil doit statuer, lors d'une séance du conseil qui se tiendra le 26 octobre 2026 à 19 h 30 à la salle du conseil, au 240, rue Hertel, sur la demande de dérogation mineure suivante :

427, rue de l'Industrie – Zone C-909

NATURE ET EFFET DE LA DEMANDE :

Cette demande de dérogation mineure vise à permettre l'installation d'une échelle sur le mur sans recouvrement de revêtement extérieur, alors que l'article 1204 du *Règlement de zonage 1667-00-2011* impose que toute construction ou équipement hors-toit ou faisant saillie à l'extérieur d'un mur du bâtiment principal doit être recouvert d'un matériau de revêtement extérieur.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance du 26 octobre 2026 de l'une des façons suivantes :

- En personne, à la salle du conseil;
- À distance, au moyen de la plateforme <https://beloeil.wdplus-neo.com>. L'inscription est obligatoire et les interventions se font via un outil de clavardage.

La séance sera diffusée en direct sur la chaîne YouTube et la page Facebook de la Ville, de même que sur la plateforme <https://beloeil.wdplus-neo.com>.

Les commentaires peuvent également être transmis par écrit, à l'une des adresses suivantes, au plus tard le 26 octobre 2026, avant le début de la séance :

Par la poste : Ville de Beloeil
Direction des affaires juridiques
777, rue Laurier
Beloeil (Québec) J3G 4S9
Par courriel : greffe@beloeil.ca

Les commentaires reçus à l'avance, par écrit, seront lus lors de la séance du conseil du 26 octobre 2026.

Donné à Beloeil, ce 8 octobre 2026.

MARIE-PIER SAVARD, avocate
Greffière

